



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
1^{er} septembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dixième session

Genève, 19-28 juin 2023

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-dixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 19 au 28 juin 2023

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles	3
B. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	4
C. Autres décisions du Conseil	4
II. Résumé du Président.....	6
A. Séance plénière d'ouverture	6
B. Débat de haut niveau : Perspectives et enjeux de la décarbonisation de l'économie bleue ..	9
C. Débat général	10
D. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation 2023 : Ouvrir des fenêtres d'opportunité vertes – Le progrès technologique au service d'un monde sobre en carbone.....</i>	13
E. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique	14
F. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles	15
G. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement	16
H. Séance plénière de clôture.....	18
III. Questions de procédure et questions connexes.....	20
A. Ouverture de la session	20
B. Élection du Bureau	20
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	21
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	21
E. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	21
F. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	22
G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	22
H. Questions diverses	23
I. Adoption du rapport.....	23
Annexes	
I. Ordre du jour de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement.....	24
II. Thème, questions d'orientation et ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	25
III. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	26
IV. Thème, questions d'orientation et ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	27
V. Participation	28

Introduction

La soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 19 au 28 juin 2023. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 10 séances plénières, soit ses 1225^e à 1234^e séances, sous la forme de réunions virtuelles et physiques.

À la séance plénière d'ouverture, une minute de silence a été observée en l'honneur de l'ancien Premier ministre italien, décédé.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles

Conclusions concertées 577 (LXX)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant que le Pacte de Bridgetown invitait la CNUCED à élaborer et promouvoir des politiques favorables au renforcement des capacités productives et à la transformation structurelle des pays en développement, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales compétentes et d'autres parties prenantes, y compris en répondant aux besoins grâce à des mécanismes d'appui appropriés et en incitant les pays à entretenir le dialogue sur la contribution de leurs efforts de transformation respectifs à la réalisation des objectifs de développement durable (TD/541/Add.2, par. 127 u)),

Soulignant la nécessité de placer les capacités productives au centre d'une stratégie de planification du développement et d'élaboration des politiques qui tend à des interventions à long terme, globales et intégrées afin de parvenir plus rapidement à une croissance inclusive et à un développement durable,

Considérant que les pays doivent donner la priorité au développement de nouvelles capacités productives, tout en utilisant et en maintenant les capacités existantes,

1. *Accueille avec satisfaction* l'indice des capacités productives, en tant que moyen pratique de faciliter la formulation de politiques fondées sur des données et des éléments factuels en vue du développement des capacités productives dans tous les secteurs de l'économie, de la transformation structurelle de l'économie et de la résilience aux chocs extérieurs ;

2. *Engage* les États membres qui se sont soumis à une évaluation de leurs besoins en capacités productives et le secrétariat à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de cet exercice et engage lesdits États membres à indiquer ce qu'ils ont fait pour que leurs politiques macroéconomiques, industrielles, agricoles et infrastructurelles contribuent au développement des capacités productives dans tous les secteurs de leur économie, comme il se doit pour amorcer la transformation structurelle, tout en luttant efficacement contre le chômage, la pauvreté et l'aggravation des vulnérabilités socioéconomiques ;

3. *Souligne* que les pays en développement ont besoin de politiques et de stratégies nationales, de partenariats de développement et de mécanismes d'appui internationaux pour renforcer leurs capacités productives et assurer la diversification et la transformation structurelle de leurs économies ;

4. *Demande* à la CNUCED de continuer à soutenir les pays en développement, avec le concours des partenaires de développement, en faisant fond sur les activités opérationnelles en cours telles que les évaluations des déficits de capacités productives nationales et les programmes globaux de développement des capacités productives soigneusement échelonnés, et de continuer à diffuser ses travaux et à collaborer dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

1234^e séance plénière
28 juin 2023

B. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Conclusions concertées 578 (LXX)

Le Conseil du commerce et du développement,

Réaffirmant que, selon le Pacte de Bridgetown, le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED doit fournir des orientations pour les travaux futurs du secrétariat, débattre des questions de gouvernance, faire en sorte que les travaux du secrétariat satisfassent aux principes de transparence et de responsabilité et mesurer les résultats de ces travaux, échanger des vues sur les questions de développement et favoriser le dialogue et la formation de consensus (TD/541/Add.2, par. 27 (point 3) et 118),

Rappelant la nécessité de redynamiser de manière tangible le rôle de la CNUCED en tant qu'instance intergouvernementale qui contribue de manière importante à la formation de consensus sur le commerce et le développement (TD/541/Add.2, par. 110),

Réaffirmant que la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED pourrait encore améliorer l'efficacité et les résultats concrets de la CNUCED, y compris sa contribution aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Ayant conscience que cette redynamisation nécessite des discussions approfondies, basées sur les évaluations de résultat convenues, qui devront aboutir suffisamment tôt pour être prises en considération dans le texte final de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Soulignant que cette redynamisation devrait être régie par les décisions énoncées dans le Pacte de Bridgetown, notamment aux paragraphes 110 et 118 à 123 (TD/541/Add.2),

1. *Décide* de procéder à la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, à partir du troisième trimestre de 2023, afin de renforcer sa fonction de prise de décisions et d'élaboration des orientations et sa fonction de gouvernance, étant entendu qu'il sera rendu compte des résultats de cette entreprise à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'établir un document interne qui présente l'historique des travaux des différents niveaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, de prendre des dispositions en vue de consultations informelles, y compris avec l'aide des fonctionnaires compétents, et d'informer les États membres des progrès réalisés en ce sens aux sessions ultérieures ;

3. *Confirme* que cette redynamisation s'appliquera au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, à tous ses niveaux et sous toutes ses formes ;

4. *Confirme* qu'en ce qui le concerne, l'adoption de conclusions concertées pourrait s'inscrire dans la réflexion plus large sur la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et prend note du souhait que des conclusions concertées soient établies au sujet d'une question de fond inscrite à l'ordre du jour de la soixante-dixième session ordinaire afin d'évaluer l'impact des décisions.

1234^e séance plénière
28 juin 2023

C. Autres décisions du Conseil

L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles

1. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le 28 juin 2023, le Conseil du commerce et du développement a adopté par consensus des conclusions concertées sur le point 7 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

2. Également à sa 1234^e réunion plénière, le Conseil a adopté par consensus des conclusions concertées sur la redynamisation du mécanisme intergouvernemental, au titre du point 9 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, ci-dessus).

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

3. À sa 1233^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa sixième session (TD/B/EDE/6/4) et approuvé les recommandations qui y figuraient.

4. Un groupe régional a dit que le Groupe intergouvernemental d'experts avait tenu sa session conformément à la version révisée de son mandat, en examinant les questions d'orientation et en choisissant les intervenants. Il a plaidé pour le maintien de réunions selon des modalités hybrides afin que les experts basés dans les capitales puissent y participer plus facilement.

5. Un autre groupe régional et plusieurs délégations se sont félicités des travaux sur l'économie numérique que la CNUCED avait menés dans ses trois grands domaines d'action et se sont réjouis de la poursuite des travaux sur le commerce électronique, la transition numérique et l'utilisation des données à des fins de développement durable, car l'économie numérique était un vecteur de développement inclusif. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux travaux de la CNUCED sur la mesure de l'économie numérique qui tendent à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

6. Quelques groupes régionaux ont accueilli avec satisfaction les recommandations concertées figurant dans le rapport, qui orientaient judicieusement les travaux futurs des États membres et du secrétariat.

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2022-2023 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

7. À sa 1233^e séance plénière, le 23 juin 2023, le Conseil a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2022-2023.

8. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont remercié le secrétariat de la CNUCED d'avoir organisé six cours de courte durée, trois cours régionaux et un cours en ligne sur le renforcement de la résilience et la réaction aux chocs.

9. Un groupe régional a remercié le Président sortant de l'Organe consultatif et la CNUCED pour les activités de renforcement des capacités menées au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, qui avaient permis de dispenser des formations dans l'ensemble des pays en développement, et a remercié l'Argentine, l'Égypte, le Kenya, la Macédoine du Nord et le Pakistan d'avoir accueilli des cours régionaux. Les cours portaient sur le renforcement de la résilience et la réaction aux chocs. Le programme de renforcement des capacités prévu au paragraphe 166 était un programme interdivisions et interrégional, auquel collaboraient les commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des experts nationaux. Le groupe régional a insisté sur l'intérêt de ce programme et encouragé la CNUCED à poursuivre les formations.

10. Un autre groupe régional a insisté sur l'importance des dispositions du paragraphe 166. Il a encouragé les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à désigner des participants qui les représentent afin qu'un plus grand nombre de pays en développement profite du programme de renforcement des capacités.

11. Plusieurs délégations ont remercié les pays hôtes et insisté sur l'intérêt des formations et des cours de courte durée, qui permettaient aux décideurs et aux représentants en poste à Genève de mieux comprendre les tendances économiques à l'œuvre et d'élaborer de meilleures politiques. Elles ont demandé à la CNUCED de continuer à proposer le

programme dans les régions en développement et aux diplomates en poste à Genève, car il permettait d'approfondir les connaissances et de renforcer les capacités.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

12. Le Président sortant (Lettonie) du Conseil a dit que, par leurs efforts, la Secrétaire générale et ses collègues avaient fait la preuve que la CNUCED jouait un rôle clef dans le système des Nations Unies pour le développement et que ses activités avaient une portée et un retentissement mondiaux. Redynamiser la CNUCED supposait que le mécanisme intergouvernemental soit en adéquation avec les capacités du secrétariat. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED avait apporté des contributions concrètes aux pays en développement bénéficiaires, qui avaient ainsi pu renforcer leurs capacités en matière de commerce et de développement, voire participer à des processus multilatéraux. Par ses travaux d'analyse, la CNUCED avait stimulé la réflexion et favorisé le débat sur des questions essentielles : elle pouvait aider le monde à se rapprocher de ce qu'il devrait être. L'intervenant a constaté que les États membres étaient convenus de l'importance d'une redynamisation du mécanisme intergouvernemental, qui avait été l'une de ses priorités.

13. Le Président sortant du Conseil a dit qu'il s'était entretenu avec les membres et avec le secrétariat et avait pu constater leur volonté commune de redynamiser le mécanisme intergouvernemental afin que la CNUCED puisse pleinement remplir la mission pour laquelle elle avait été créée. Cette redynamisation exigeait des États membres qu'ils contribuent de manière significative, au minimum, aux travaux intergouvernementaux du système des Nations Unies pour le développement. Elle se définissait comme un processus foncièrement intergouvernemental, qui devait donc être mené par les États membres. Cependant, plusieurs questions restaient à résoudre. Il s'agissait, premièrement, de questions institutionnelles : il fallait notamment déterminer quelle était la finalité de chaque niveau du mécanisme intergouvernemental et, partant, savoir si ce dernier devait être modifié dans sa structure et, dans l'affirmative, si ses méthodes de travail devaient être reconsidérées ; deuxièmement, de questions liées aux décisions issues des réunions intergouvernementales, notamment celle de la relance des négociations à la CNUCED.

14. Le Président sortant du Conseil a affirmé que c'était aux membres qu'il incombait au bout du compte de trouver comment traiter ces questions au mieux. Il s'était efforcé de participer de façon graduelle et constructive, voulant tout à la fois faire avancer le projet et instaurer un climat de confiance et de sérénité. Par exemple, il avait proposé que la session du Conseil s'ouvre par l'adoption de conclusions concertées sur deux points de l'ordre du jour. Le but était de faire mieux comprendre l'ampleur de l'enjeu, en particulier au regard des difficultés multidimensionnelles et des crises interdépendantes actuelles, et l'impact des travaux sur la vie des gens. L'intervenant a mentionné trois propositions qui étaient mises en application à titre expérimental ou qui pourraient l'être avec l'accord des membres. Premièrement, il fallait faire un usage plus efficient du temps. Par exemple, pendant la session en cours, le secrétariat avait ouvert plus tôt l'inscription sur la liste des orateurs et recommandé que le temps de parole soit limité. L'intervenant a prié instamment les coordonnateurs régionaux et les groupes régionaux de tenir des consultations plus efficaces et de parvenir à des accords sans perdre de temps. Deuxièmement, il fallait établir les ordres du jour de manière plus pragmatique. Le secrétariat avait regroupé les points de l'ordre du jour portant sur des questions connexes dans un souci de complémentarité et d'efficacité. Troisièmement, il fallait améliorer la continuité des travaux. Par exemple, le Conseil pourrait commencer par nommer le nouveau Bureau plus tôt, peut-être trois mois à l'avance, afin que celui-ci puisse participer activement aux préparatifs de la session suivante.

15. Le Président sortant du Conseil a assuré le Président entrant de son soutien plein et entier.

16. Le Président entrant (Pakistan) du Conseil a remercié son prédécesseur pour son rôle fédérateur, son engagement et sa contribution à la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Il a dit vouloir continuer sur cette voie afin que la CNUCED puisse être à la hauteur de sa vocation transformatrice.

17. L'intervenant a dit que, depuis plus de trois quarts de siècle, l'ONU défendait le projet d'un monde meilleur et qu'à bien des égards, elle était parvenue à le réaliser. Pourtant, jamais depuis la création de l'ONU, le monde n'avait dû faire face à des crises interconnectées et interdépendantes aussi graves, ni à des dangers qui pouvaient menacer son existence. Environ soixante ans plus tôt, la communauté internationale s'était réunie à Genève pour faire en sorte que les Nations Unies jouent un rôle plus important auprès des pays en développement, en aidant ceux-ci à tirer pleinement et concrètement parti du système économique mondial pour leur développement économique.

18. Depuis lors, le monde avait radicalement changé et la situation actuelle invitait à l'unité et au choix de stratégies fondamentalement différentes. Pour savoir comment atteindre les mêmes objectifs et répondre aux mêmes aspirations, mais selon d'autres voies, il fallait notamment pouvoir compter sur la participation des membres et faire preuve de courage et d'imagination aux moments opportuns. Plus tard dans l'année, se tiendrait le Sommet sur les objectifs de développement durable, au cours duquel la communauté internationale s'assurerait que lesdits objectifs étaient en bonne voie d'être atteints, malgré la pandémie et les autres crises qui s'étaient succédées. En 2024, se tiendrait le Sommet de l'avenir. Également en 2024, la CNUCED fêterait son sixantième anniversaire, ce qui lui permettrait de revenir sur ses succès et de tirer des enseignements qui l'aideraient à s'améliorer.

19. Ce n'était pas parce que le secrétariat de la CNUCED remplissait son rôle que le mécanisme intergouvernemental ne devait pas apporter sa contribution sur le plan théorique, surtout alors que se préparait la seizième session de la Conférence, qui pourrait être l'une des plus importantes de l'histoire de l'organisation. À la quatorzième session de la Conférence, les membres avaient décidé de passer des décisions aux actes. À la quinzième session, ils s'étaient mis d'accord sur les transformations qui s'imposaient « pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus numérique et plus inclusif de prospérité partagée ». À la seizième session, ils pourraient poursuivre sur cette lancée et se rapprocher de la pleine réalisation du potentiel de la CNUCED s'agissant de « recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ». Ce serait l'occasion de tirer pleinement parti du mécanisme intergouvernemental redynamisé afin qu'il joue son rôle au sein du système des Nations Unies et, partant, que la CNUCED puisse remplir sa mission de transformation.

20. Des efforts concertés s'imposaient et, comme il ressortait depuis l'adoption du Pacte de Bridgetown, les membres avaient tous la détermination et l'énergie nécessaires pour que l'entreprise réussisse. Le Président entrant a dit vouloir continuer à faciliter les travaux, notamment en encourageant les représentants permanents à participer davantage. Il engagerait une série de projets visant à conforter et exploiter l'intérêt croissant pour la CNUCED et poursuivrait les travaux déjà en cours ainsi que l'action de son prédécesseur en partenariat avec la Secrétaire générale. Il a exprimé son attachement à la CNUCED et manifesté son plein soutien à la Secrétaire générale.

Déclaration liminaire

(Points 4, 9, 10 et 12 de l'ordre du jour)

21. La Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé qu'en raison d'une série de crises, le monde faisait face à de multiples difficultés telles que le surendettement, la pauvreté, la faim et la fragmentation géoéconomique. L'aggravation de la pauvreté et de la faim et les inégalités de genre remettaient en cause les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. À mi-parcours, seulement 12 % de ces objectifs pour 2030 étaient en bonne voie d'être atteints. De nombreux pays en développement étaient confrontés à des problèmes d'endettement et consacraient une part importante de leurs recettes au service de la dette. On estimait que 3,3 milliards de personnes vivaient dans des pays qui dépensaient plus pour le service de la dette que pour la santé et l'éducation.

22. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était en péril. La CNUCED avait un rôle crucial à jouer aux côtés de l'ONU et du système multilatéral. Elle faisait entendre le point de vue des pays du Sud et s'employait à préserver les chaînes d'approvisionnement, à promouvoir le multilatéralisme, à mettre en œuvre le Pacte de Bridgetown et à aider les pays en développement à transformer leur économie pour atteindre les objectifs de développement durable.

23. Sur le plan quantitatif, la CNUCED avait augmenté sa visibilité de 24 %. Pour la première fois, ses publications avaient dépassé le million de téléchargements. Son site Web avait attiré plus de 7,7 millions de visiteurs et un demi-million de personnes la suivaient sur les réseaux sociaux. La dynamique restait favorable : au cours des six premiers mois de 2023, plus de vidéos avaient été tournées et le nombre de vues avait augmenté de 31 %. Pour la première fois, le lancement de publications avait fait intervenir des supports de communication en hindi, en swahili et en ourdou, en plus des six langues officielles de l'ONU. Sur le plan qualitatif, il fallait surtout mentionner la réussite de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et du Protocole d'accord entre la Fédération de Russie et l'ONU, appliqués depuis bientôt un an, ainsi que les travaux menés par la CNUCED avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, qui permettait à l'ONU de proposer une stratégie cohérente de réforme du système financier international et qui aidait le Secrétaire général de l'Organisation sur les questions financières, par exemple auprès d'instances internationales telles que le Groupe des 20 et le Groupe des 7, et au Sommet de Paris.

24. En réponse aux questions soulevées à la précédente session du Conseil, la Secrétaire générale de la CNUCED a informé les membres de la politique relative aux publications. Le Comité des publications de la CNUCED avait été réorganisé et un processus d'examen par les pairs plus rigoureux avait été mis en place, lequel permettait l'élaboration conjointe de messages plus cohérents. Le groupe de travail sur l'environnement et les changements climatiques s'était assuré de la cohérence des propositions et des positions de la CNUCED à la vingt-septième session de la Conférence des Parties et coordonnait actuellement les travaux que la CNUCED menait avec d'autres entités des Nations Unies à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties. Le Comité des questions de genre élaborait un plan stratégique pour les travaux de la CNUCED sur le genre et le commerce. Le groupe de travail sur l'Organisation mondiale du commerce travaillait à un programme de coopération. Le Service des statistiques traitait les données selon une approche intégrée et transversale ; il avait participé à des activités faisant intervenir plusieurs organisations et avait notamment dirigé les travaux visant à aller « au-delà du produit intérieur brut (PIB) » et une évaluation des déficits de financement des objectifs de développement durable.

25. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit s'être entretenue avec plusieurs groupes régionaux, notamment avec le Groupe des 77 – dont la représentation à Genève s'était réunie récemment – au sujet des questions qui seraient examinées au Sommet sur les objectifs de développement durable, au Sommet de l'avenir et au troisième Sommet du Sud, et avec l'Union européenne, en tant que partenaire clef du développement. En outre, la CNUCED élaborait, en collaboration avec les petits États insulaires en développement, un plan visant à améliorer l'aide fournie auxdits États. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit qu'elle continuerait de renforcer la collaboration avec les groupes, notamment avec le Groupe des États d'Afrique, à New York, et poursuivrait les échanges à Genève et à New York, notamment au sujet des conférences sur les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral prévues en 2024.

26. Pour ce qui était de la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown selon la gestion axée sur les résultats, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait le point sur l'élaboration de la théorie du changement, l'établissement du cadre de résultats et l'affinement des indicateurs de mise en œuvre, qui permettraient de rendre compte des résultats obtenus au titre des quatre transformations et d'autres activités prescrites. Elle a rappelé que le budget ordinaire de la CNUCED proposé pour 2024 était d'un montant inchangé en valeur réelle. Elle a dit combien la CNUCED avait besoin de ressources extrabudgétaires pour pouvoir répondre aux demandes d'assistance technique qui lui étaient adressées et a indiqué qu'une procédure de recrutement d'un expert en collecte de fonds était en cours.

27. La Secrétaire générale de la CNUCED a relevé que le programme palestinien et le financement d'un système automatisé d'enregistrement des entreprises destiné au Ministère de l'économie de l'État de Palestine étaient en bonne voie.

28. La Secrétaire générale de la CNUCED a mis en avant les rapports phares et les manifestations qui jalonnaient le second semestre 2023, à savoir le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, le *World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)* et le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, ainsi que le Forum mondial de l'investissement, à Abou Dhabi, et la Semaine de l'économie numérique, à Genève.

29. La Secrétaire générale de la CNUCED a indiqué que, dans le cadre de ses activités de coordination pour l'« Unité d'action des Nations Unies », la CNUCED avait collaboré à trois notes de synthèse du Secrétaire général de l'ONU, respectivement consacrées au dépassement du critère du PIB, à la réforme de l'architecture financière internationale et au pacte numérique, et à un rapport sur la crise mondiale de la dette. Enfin, la Secrétaire générale de la CNUCED a dit qu'elle comptait informer les membres des activités prévues en 2024, notamment pour la célébration du soixantième anniversaire de la CNUCED, à la session suivante du Conseil.

B. Débat de haut niveau : Perspectives et enjeux de la décarbonisation de l'économie bleue

(Point 2 de l'ordre du jour)

30. La Secrétaire générale de la CNUCED a présenté le thème du débat de haut niveau en soulignant l'importance de l'économie bleue. Quarante pour cent de la population mondiale vivait à proximité des côtes et la valeur des actifs liés aux océans, tels que la pêche, les voies de navigation et le tourisme, était estimée à 24 000 milliards de dollars. Or, les océans subissaient les conséquences des changements climatiques, et ces effets négatifs touchaient principalement l'économie bleue de pays et de communautés qui n'avaient jamais représenté qu'une part minime des émissions de gaz à effet de serre et n'avaient pas les moyens de s'adapter. La décarbonisation était donc fondamentale. À cet égard, le commerce pouvait faciliter le transfert de technologie et ouvrir l'accès à des biens et services environnementaux. Un « accord bleu » visant à accroître les investissements dans des biens et services océaniques durables et à garantir une action mondiale, équitable et multilatérale permettrait de remédier aux inégalités d'accès et de financement. Par exemple, il était urgent d'examiner les liens entre le développement durable, l'économie bleue et l'effet pernicieux des déchets plastiques sur les océans. L'utilisation de substituts aux matières plastiques permettrait de réduire la pollution dont celles-ci étaient la cause de près de 20 %, de valoriser les principaux produits de base des pays du Sud et de créer des emplois. L'économie bleue était riche de promesses pour le commerce Sud-Sud et ouvrait la voie à des marchés à faible émission de carbone et des chaînes de valeur résilientes.

31. Les perspectives et les enjeux de la décarbonisation de l'économie bleue ont fait l'objet d'un débat entre quatre experts : le Directeur général d'Europêche, le Président du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale et Représentant du Libéria auprès de cette même organisation, la Vice-Ministre du tourisme de la République dominicaine, et la Coordinatrice des activités de recherche-développement et responsable de la plateforme de cartographie des ressources énergétiques marines « Energy Marine Map » auprès de l'entreprise Energía Marina et du Centre de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie marine, également membre du conseil d'administration de l'association pour l'énergie de la Conférence panaméricaine sur l'énergie marine.

32. Le premier intervenant a expliqué en quoi il serait difficile pour le secteur européen de la pêche de réduire à néant ses émissions de gaz à effet de serre. Le deuxième intervenant a indiqué que l'Organisation maritime internationale prévoyait d'adopter, en juillet 2023, une stratégie révisée en vue de l'élimination des émissions de carbone dans le secteur des transports maritimes d'ici à 2050. La troisième intervenante a indiqué que la République dominicaine avait mené une stratégie efficace de décarbonisation dans le secteur du tourisme,

laquelle portait sur les hôtels, la production d'énergie, le tourisme durable et les sargasses. La quatrième intervenante a présenté différents projets engagés au Chili et dans d'autres pays d'Amérique latine, qui permettaient de produire de l'énergie renouvelable à partir des océans à l'intention de zones isolées qui n'étaient pas raccordées au réseau électrique.

33. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont convenu que l'économie bleue était d'un grand intérêt et qu'il fallait protéger la diversité biologique des océans et réduire les effets des changements climatiques. De nombreuses délégations ont rappelé les progrès accomplis au niveau multilatéral en ce qui concerne l'accord sur la protection de la haute mer, et certaines délégations ont souligné que des objectifs plus ambitieux étaient en vue dans les négociations relatives à la pollution par les matières plastiques. Un groupe régional a relevé que l'Organisation maritime internationale comptait adopter une nouvelle stratégie pour l'élimination des gaz à effet de serre dans le secteur des transports maritimes d'ici à 2050, et plusieurs délégations ont pris note de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce visant à mettre fin aux subventions dommageables à une pêche durable. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont convenu que la décarbonisation de l'économie bleue supposerait d'accroître l'aide financière, les transferts de technologie et les activités de renforcement des capacités, en particulier à destination des pays en développement. Un groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur l'intérêt des travaux de la CNUCED consacrés à l'économie bleue et sur l'importance de ses activités en faveur des petits États insulaires en développement, et l'ont encouragée à poursuivre sur cette voie dans le cadre de ses trois grands domaines d'action.

34. De nombreuses délégations et un groupe régional ont fait part d'initiatives nationales ou régionales en faveur de l'économie bleue, qui visaient à protéger l'environnement et la diversité biologique des océans tout en luttant contre les changements climatiques.

35. Une délégation a parlé de la charge que les mesures prises contre son pays faisaient peser sur les ports et les voies maritimes et dont résultait une augmentation des émissions de carbone. Une autre délégation a demandé à la CNUCED de réaliser une étude sur le tourisme dans la région de la mer Morte et de formuler des recommandations détaillées qui permettraient d'y développer le tourisme durable et l'économie bleue, y compris le secteur de la pêche artisanale.

C. Débat général

(Point 3 de l'ordre du jour)

36. Le débat général s'est tenu les 19, 20 et 21 juin 2023. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Thaïlande (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Liban (au nom du Groupe des États arabes) ; Maldives (au nom des petits États insulaires en développement) ; Honduras (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Chine ; Allemagne ; France ; Ukraine ; Viet Nam ; Hongrie ; Bélarus ; Bangladesh ; Philippines ; Cambodge ; Angola ; Inde ; Pérou ; Portugal ; Trinité-et-Tobago ; Jamaïque ; Pakistan ; Liban ; Espagne ; Chili ; Indonésie ; Yémen ; Zimbabwe ; République islamique d'Iran ; État de Palestine ; Fédération de Russie ; États-Unis d'Amérique ; Japon ; Afrique du Sud ; Kenya ; Cuba ; Brésil ; Nigéria ; Malaisie.

37. De nombreux groupes régionaux ont fait mention des crises en cascade provoquées par les changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la guerre en Ukraine, qui avaient réduit à néant les progrès accomplis en matière de développement et retardé la réalisation des objectifs de développement durable, prévue pour 2030. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait prendre sans délai des mesures audacieuses pour que le système multilatéral pratique la solidarité dans la coopération et soit plus efficace. Quelques groupes régionaux et de nombreuses délégations ont dit que les chocs systémiques survenus dans le monde n'étaient

pas le fait d'un seul pays et que les pays les moins avancés étaient les pays les plus exposés à ces chocs. De nombreuses délégations ont admis que le renforcement de l'intégration et de la coopération entre les pays développés et les pays en développement était plus que jamais nécessaire. Quelques groupes régionaux et de nombreuses délégations ont manifesté leur volonté de soutenir les pays touchés.

38. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont pris acte des progrès accomplis par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. De nombreux groupes régionaux ont considéré qu'il fallait renforcer et redynamiser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED afin de relancer des négociations concrètes et substantielles dans le cadre de la CNUCED et de faire progresser le consensus mondial sur le commerce et le développement. De nombreuses délégations ont relevé que le processus de redynamisation se ferait, de manière opportune, en amont du soixantième anniversaire de la CNUCED et de la seizième session de la Conférence. De nombreux groupes régionaux ont demandé à la CNUCED de continuer à s'acquitter de son mandat tel qu'il était défini dans le Pacte de Bridgetown et de s'intéresser davantage aux besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement, conformément au Programme d'action de Doha. Plusieurs délégations ont estimé que les petits États insulaires en développement devraient faire l'objet d'un programme spécifique, qui apporte un soutien rationalisé et produise des résultats tangibles.

39. En réponse, la Secrétaire générale de la CNUCED a dit qu'il était important de redynamiser le mécanisme intergouvernemental et réaffirmé qu'elle soutenait les mesures prises en ce sens. Elle a remercié les États membres de leur soutien, notamment en ce qui concernait le débat de haut niveau sur l'économie bleue, l'indice des capacités productives, l'importance des questions de genre, la gestion axée sur les résultats et l'évaluation, tout en soulignant la nécessité de renforcer l'intégration et la coopération entre les pays en développement. Elle a dit que l'Afrique avait besoin de diversifier son économie et devait recevoir de l'aide pour surmonter sa dépendance à l'égard des produits de base, et qu'il était important que le continent intègre les chaînes de valeur mondiales et opère une transition vers l'énergie durable. Elle s'est félicitée de la précieuse coopération apportée par certains États membres sur des questions relatives au développement durable et au commerce. Elle a insisté sur les graves conséquences des crises en cascade pour 94 pays et 1,6 milliard de personnes, en particulier du point de vue de l'alimentation et des engrais, de l'énergie et de la finance, et affirmé qu'il fallait adopter de nouveaux instruments et réformer l'architecture financière internationale afin d'agir conjointement contre les chocs systémiques et de remédier à la vulnérabilité des pays en développement. Elle a dit que la dette était une source de problèmes dans de nombreux pays et indiqué que le service de la dette était un frein au renforcement des services publics et au développement humain dans 52 pays. Enfin, elle a souligné la constance de la CNUCED dans ses efforts pour rendre le monde plus résilient, plus équitable, plus juste et plus durable.

40. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont reconnu que la CNUCED avait aidé le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière par ses travaux et contribué à atténuer la pénurie de nourriture et d'engrais dans le cadre de l'Initiative de la mer Noire. De nombreuses délégations, vivement préoccupées par le cercle vicieux de l'endettement et le caractère insoutenable du service de la dette, ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur la réforme de l'architecture financière internationale en participant à des réunions internationales. Quelques groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli favorablement le thème du débat de haut niveau, consacré aux perspectives de décarbonisation. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que les pays les moins avancés étaient les derniers à blâmer pour les changements climatiques, mais les premiers à en ressentir les effets. Des délégations ont demandé à la CNUCED d'aider leurs pays à surmonter les difficultés posées par la transition énergétique. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont considéré que la CNUCED pourrait grandement aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives et, ce faisant, faciliter la transformation structurelle de leurs économies par la diversification, ce qui leur permettrait d'intégrer les chaînes de valeur mondiales et de devenir moins tributaires des produits de base. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses

délégations ont dit qu'il était important de réduire la fracture numérique et d'exploiter les possibilités offertes par le commerce électronique et la transformation numérique.

41. Plusieurs groupes régionaux et délégations se sont félicités de l'attention que la CNUCED accordait aux questions de genre dans tous ses travaux, mais l'ont invitée à faire plus en la matière. Le domaine du commerce devrait être plus inclusif : non seulement il devait être ouvert à un plus grand nombre de femmes, mais les réformes dont il faisait l'objet devaient contribuer au bien-être des femmes et à l'égalité des sexes. Plusieurs autres groupes régionaux et délégations ont pris acte de l'élaboration d'un cadre global de résultats qui permettrait à la CNUCED d'évaluer l'efficacité de son action, d'être plus transparente et de mieux rendre compte de son action. Ils ont souligné que, grâce aux retombées positives de cette entreprise sur le plan du suivi, de la communication de données et de l'évaluation, la CNUCED pourrait renforcer la relation de confiance qu'elle entretenait avec ses États membres et leur apporter une aide plus efficace.

42. Une délégation a dit que la destruction du barrage de Kakhovka faisait sentir ses effets durablement dans de nombreux pays. Certains groupes régionaux et une délégation ont dit que la guerre en Ukraine avait des conséquences désastreuses pour les civils et nuisait à la sécurité alimentaire, à la sécurité énergétique, à la situation financière et à l'environnement.

43. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a dit que son pays respectait les obligations mises à sa charge par les accords d'Istanbul. Néanmoins, seulement 7 % des céréales ukrainiennes étaient exportées vers les pays pauvres, tandis que le volume des exportations russes de produits alimentaires et d'engrais restait insuffisant.

44. Exerçant son droit de réponse, un groupe régional a dit que les prix des produits alimentaires avaient baissé après la mise en place des « corridors de solidarité » de l'Union européenne et le lancement de l'initiative de la mer Noire. Les céréales et les engrais russes étaient restés disponibles sur les marchés mondiaux ; les exportations russes d'engrais avaient même progressé de 150 % en 2022. Le groupe régional a rappelé que le Pacte de Bridgetown prévoyait des mesures économiques et financières unilatérales, mais pas de mesures coercitives.

45. Exerçant son droit de réponse, une délégation a indiqué que, selon les données de la CNUCED, l'Initiative de la mer Noire avait permis l'exportation de 30 millions de tonnes de céréales et de produits alimentaires et 64 % des exportations de blé étaient destinés aux pays en développement. En refusant d'ouvrir un troisième port pour l'exportation de produits alimentaires, tout comme en menaçant de façon répétée de se retirer de l'Initiative de la mer Noire, la Fédération de Russie agissait à l'encontre de ses engagements.

46. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a déclaré que son pays continuerait à travailler avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les pays du Groupe des Sept et la communauté internationale dans son ensemble afin de coordonner les mesures de riposte et de soutenir l'Ukraine.

47. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a déclaré que son pays ne pouvait pas accepter la menace nucléaire brandie par la Fédération de Russie et a demandé instamment le retrait des forces russes du territoire ukrainien.

48. Dans ses observations finales, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a répété qu'il fallait adopter sans délai des mesures audacieuses pour surmonter les difficultés que posaient notamment la transition énergétique, la décarbonisation, la dette, la réforme de l'architecture financière internationale et la réduction de la fracture numérique. La CNUCED poursuivrait ses travaux dans ses trois grands domaines d'action, conformément au Pacte de Bridgetown. L'intervenant a souligné que la CNUCED agissait en faveur du commerce et de l'égalité des sexes, soutenait les petits États insulaires en développement au moyen d'un programme spécifique et aidait les pays les moins avancés à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha. Il a dit qu'il était important que l'assistance technique permette de répondre aux besoins réels et que les ressources disponibles soient utilisées au mieux.

49. Le Président du Conseil a insisté sur la richesse des discussions et des suggestions tout au long du débat. Il a pris note des grandes réalisations auxquelles la CNUCED pourrait contribuer dans la perspective de la seizième session de la Conférence.

D. Rapport sur la technologie et l'innovation 2023 : Ouvrir des fenêtres d'opportunités vertes – Le progrès technologique au service d'un monde sobre en carbone

(Point 5 de l'ordre du jour)

50. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que les fenêtres d'opportunités vertes ne restaient pas ouvertes indéfiniment et que les pays en développement devaient agir rapidement, en adoptant des politiques ambitieuses, pour exploiter tout le potentiel de la transformation verte. Il a appelé les États membres à travailler ensemble et mis en garde contre l'inaction, qui risquait de creuser les inégalités dans le monde.

51. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté le *Rapport sur la technologie et l'innovation 2023* et mis en évidence trois trajectoires que les pays pouvaient suivre pour capter les retombées de la révolution verte. Elle a souligné l'importance des politiques nationales et insisté sur la nécessité d'adopter des règles commerciales favorables, d'instaurer un régime de propriété intellectuelle flexible et de renforcer la coopération internationale pour aider les pays en développement à tirer parti de la révolution verte au plus tôt.

52. Au cours de la réunion-débat qui a suivi, trois intervenants ont fait des présentations sur des questions en lien avec le thème du rapport. Ces intervenants étaient : une professeur de gestion d'entreprise au Département d'économie et de gestion de l'Université de Padoue (Italie), également coordinatrice scientifique du Digital Manufacturing Lab au sein de cette même université ; le Directeur de la Division du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce ; un professeur d'économie du développement au Département d'économie de la School of Oriental and African Studies de l'Université de Londres.

53. La première intervenante a souligné qu'il fallait resserrer la collaboration au sein des chaînes de valeur mondiales et concilier les impératifs de durabilité et les impératifs économiques au moyen de solutions technologiques. Le deuxième intervenant a affirmé que le commerce de biens et services environnementaux pouvait contribuer à la lutte contre les changements climatiques et insisté sur la nécessité de faire converger les objectifs commerciaux, les objectifs de développement et les objectifs climatiques. Le troisième intervenant a expliqué que la politique industrielle pouvait promouvoir une transformation structurelle durable et suggéré que les parties prenantes forment des coalitions vertes pour faciliter l'application des politiques.

54. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné que la coopération internationale était indispensable pour renforcer les capacités d'innovation des pays en développement, ce qui supposait notamment d'adopter des règles commerciales favorables, de promouvoir l'aide au développement et d'instaurer un régime de propriété intellectuelle flexible. Des groupes régionaux ont dit qu'il était important de mettre en place un régime de propriété intellectuelle et des règles commerciales à la fois stables et prévisibles pour promouvoir la recherche et l'innovation. Un groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de faciliter le transfert de technologie, et une délégation a estimé que la CNUCED devrait jouer un rôle actif à cet égard.

55. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait accorder l'attention voulue à la gouvernance des données, progresser dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et mettre en pratique les principes de l'économie circulaire. Un groupe régional s'est dit préoccupé par les inégalités entre les sexes dans le monde de la science, de la technologie et de l'innovation, tandis que certaines délégations ont fait part des inquiétudes que leur inspirait la fracture numérique, qui s'observait tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Plusieurs délégations ont fait observer que l'instabilité géopolitique était un frein à la science, à la technologie et à l'innovation.

56. Une délégation s'est félicitée des recommandations que la CNUCED avait formulées dans le rapport et l'a invitée à continuer d'aider les États membres à parvenir plus rapidement à un développement durable.

57. Une autre délégation a demandé que l'Organisation mondiale du commerce présente ses travaux aux pays non membres dans le cadre de l'ONU.

E. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

(Point 6 de l'ordre du jour)

58. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les principales activités qui avaient été menées à l'appui de l'Afrique, en particulier en matière de recherche et d'assistance technique, ainsi que leurs résultats positifs et leur impact à l'échelle du continent.

59. Un groupe régional s'est félicité des activités de recherche et d'assistance technique de la CNUCED en faveur de l'Afrique, en particulier de l'assistance en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine et avec les objectifs de développement durable. Il a invité les partenaires de développement à accroître leur soutien à la CNUCED afin que celle-ci puisse répondre aux nombreux besoins de la région. Un autre groupe régional a dit qu'il fallait tenir compte de l'indice des capacités productives dans les activités d'assistance technique. La CNUCED recevait de plus en plus de demandes d'assistance technique en provenance d'Afrique, ce qui était une marque de confiance. Le partenariat Union européenne-Afrique était un exemple du soutien apporté à l'Afrique.

60. Un groupe régional a accueilli favorablement la conclusion de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine avec le concours de la CNUCED. Un autre groupe régional a remercié la CNUCED de contribuer à la promotion du commerce et du développement en Afrique, conformément au Pacte de Bridgetown, et a invité les donateurs à continuer de financer les activités de la CNUCED dans la région.

61. Une délégation a remercié la CNUCED pour son assistance technique relative à la gestion de la dette et à l'indice des capacités productives, et lui a demandé d'étendre ses activités d'assistance technique. Une autre délégation a relevé que l'accent était mis sur la transformation de l'économie, la lutte contre les facteurs de vulnérabilité, le renforcement de la résilience, l'amélioration de la compétitivité et l'autonomisation économique des femmes et des entrepreneurs. Une autre délégation s'est félicitée du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola et de l'assistance technique relative aux industries créatives, à la lutte contre les flux financiers illicites, aux règles d'origine et à la facilitation du commerce. Une autre délégation a fait mention du soutien que son pays apportait à l'Afrique dans les secteurs clés de l'énergie, de l'eau, des services, des infrastructures, du tourisme et du développement du secteur privé. Des partenariats avaient été établis, un bureau avait été ouvert à Addis-Abeba et un autre était prévu à Douala (Cameroun).

62. Une délégation a rappelé que son pays entretenait une relation de coopération stratégique avec l'Afrique et avait doublé le montant de son aide publique au développement dans dix secteurs prioritaires. Une autre délégation a remercié la CNUCED de son assistance technique en matière de renforcement des capacités productives. Une autre délégation a dit qu'en tant que berceau de l'humanité, l'Afrique méritait une attention particulière et a appelé au transfert de technologie et à l'augmentation du financement de l'assistance technique de la CNUCED en Afrique.

63. Une délégation s'est félicitée de l'assistance technique de la CNUCED et a rappelé le partenariat de son pays avec l'Afrique dans plusieurs secteurs, dont celui de l'éducation (formation d'étudiants africains), et par la voie de la collaboration avec des entreprises russes. Elle a relevé qu'en dépit des mesures économiques mises en place, son pays avait augmenté ses exportations de céréales et d'engrais à destination de l'Afrique. Un groupe régional et une délégation ont fait remarquer que les mesures économiques ne s'appliquaient pas aux céréales et aux produits agricoles.

64. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a remercié les délégations pour leur soutien ; il a fait un résumé des discussions, dont il ressortait qu'il fallait accroître le financement des activités en faveur de l'Afrique, continuer à fournir une assistance technique à l'appui de la Zone de libre-échange continentale africaine et utiliser les résultats des travaux de recherche pour aider les pays à renforcer leurs capacités productives et à réduire leur

vulnérabilité. Le secrétariat continuerait à rendre compte des activités de la CNUCED en Afrique.

F. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles

(Point 7 de l'ordre du jour)

65. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a affirmé que le renforcement des capacités productives devait être au centre des politiques nationales de développement, surtout si l'on considérait les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. La communauté internationale devait soutenir les pays en développement en repensant les partenariats de développement, qui devaient aller au-delà de l'aide publique au développement, de l'accès aux marchés et de l'assistance technique et s'étendre au transfert de technologie et de savoir-faire ainsi qu'au renforcement des capacités technologiques et des capacités d'innovation. L'indice des capacités productives permettait aux décideurs de mesurer les capacités productives, de comparer les résultats obtenus, d'évaluer l'efficacité des politiques menées par le passé et de faire de meilleurs choix stratégiques. Il était aussi un outil complémentaire d'évaluation de la vulnérabilité économique des pays les moins avancés.

66. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a insisté sur l'importance de l'indice des capacités productives, outil puissant grâce auquel les pays les moins avancés pourraient élaborer des politiques de développement cohérentes. L'indice pouvait aider les pays à remédier à leurs vulnérabilités structurelles et à l'insuffisance de leurs capacités productives, à s'affranchir de leur dépendance persistante à l'égard des produits de base et à opérer une transformation structurelle. Dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, l'indice des capacités productives était considéré comme un outil d'aide à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

67. Au cours de la réunion-débat qui a suivi, trois intervenants ont fait part de leur avis et de leur retour d'expérience sur l'indice des capacités productives et montré l'utilité que pouvait avoir cet indice en aidant les pays à définir un ensemble cohérent de politiques de développement et d'objectifs fondés sur des données factuelles, puis à mesurer et à évaluer les progrès accomplis. Ces intervenants étaient : le vice-doyen de l'Université polytechnique de Hong Kong (Chine) ; le Directeur général par intérim de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; l'Ambassadrice de l'Angola, pays bénéficiaire de l'assistance de la CNUCED.

68. Un groupe régional a rappelé les nombreuses difficultés auxquelles faisaient face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il s'est félicité de l'approche globale selon laquelle avait été conçue la deuxième version de l'indice des capacités productives et a prié instamment les États membres de collaborer avec le secrétariat de la CNUCED pour utiliser cet indice au mieux.

69. Un autre groupe régional a fait observer que l'approche multidimensionnelle de l'indice aiderait les pays à analyser de manière globale leurs différents besoins et à élaborer une stratégie de développement viable et inclusive. L'indice pouvait aussi être utilisé de manière stratégique pour orienter les activités de la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action ainsi qu'au bénéfice de pays donnés. L'intervenant a demandé à en savoir plus sur ce qui avait été fait pour promouvoir l'indice dans le système des Nations Unies pour le développement, par exemple auprès du Programme des Nations Unies pour le développement ou de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Un autre groupe régional a accueilli favorablement l'indice des capacités productives, s'est félicité de son approche axée sur des programmes globaux à long terme et s'est dit impatient d'en savoir plus sur les travaux menés avec l'Angola et d'autres pays. Plusieurs groupes régionaux ont exprimé le souhait de mieux cerner l'intérêt opérationnel de l'indice, notamment de comprendre comment l'approche susmentionnée s'articulerait avec le cadre axé sur les résultats, et comment les résultats obtenus seraient mesurés et évalués. Il a été suggéré que

l'indice soit enrichi de sorte que les capacités d'innovation et les capacités technologiques de tous les pays puissent être évaluées.

70. Un groupe régional a invité à consolider les partenariats en faveur du renforcement des capacités productives et de la transformation structurelle. Un autre groupe régional a mis en avant l'approche empirique de l'indice, qui permettait d'orienter et d'évaluer les décisions relatives à la transformation structurelle. Un autre groupe régional a appelé l'attention sur la crise économique, qui avait des répercussions néfastes, surtout en Haïti, et s'est félicité de l'approche globale selon laquelle l'assistance technique de la CNUCED était apportée aux pays les moins avancés. Une délégation a souligné l'importance de la coopération entre la Chine et l'Afrique dans le cadre des neuf projets annoncés à l'occasion du Forum sur la coopération sino-africaine, qui avaient donné des résultats remarquables. Un groupe régional a confirmé l'utilité du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, financé par l'Union européenne, qui était un bon exemple d'initiative menée selon une approche globale et facilitée par l'indice des capacités productives.

71. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de l'indice des capacités productives (objectifs, méthode, approche empirique, etc.), et se sont exprimés sur la qualité des statistiques, sur les enseignements déjà tirés de l'utilisation de l'indice et sur les principaux obstacles à surmonter.

72. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a répondu aux questions, en insistant sur l'importance de la volonté et de l'engagement des dirigeants politiques. Les statisticiens nationaux pouvaient utiliser l'indice des capacités productives et vérifier l'exactitude des données, données que la CNUCED actualiserait. De l'avis de certains des intervenants, l'indice pouvait être utilisé à différents niveaux. Il s'agissait d'un projet ambitieux, auquel les experts du monde universitaire pouvaient contribuer.

G. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

73. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré que le système commercial multilatéral devrait être mieux aligné sur les objectifs de développement durable et plus inclusif, faciliter la transformation structurelle dans les pays en développement et favoriser le développement durable. La politique commerciale pourrait aider à relever les défis mondiaux des changements climatiques et de la transition numérique.

74. Le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce a présenté les mesures que ladite organisation avait prises pour promouvoir le développement et aider les pays en développement dans des domaines tels que les subventions à la pêche et la pollution par les matières plastiques. Il s'est félicité de la poursuite de la coopération avec la CNUCED et d'autres partenaires.

75. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a fait une présentation sur les tendances commerciales dans une optique de développement. Malgré la croissance du commerce mondial et le recul de la pauvreté, un grand nombre des pays les moins avancés ne participaient toujours pas suffisamment au commerce, dépendaient des produits de base et restaient financièrement vulnérables. La transition numérique et la décarbonisation n'étaient pas sans difficultés, mais créaient des possibilités de tirer parti des chaînes de valeur mondiales.

76. Un grand nombre de groupes régionaux et de délégations ont convenu de la nécessité de débattre des questions relatives aux inégalités, à la transition numérique et aux changements climatiques ainsi que du rôle du commerce dans le développement. De nombreuses délégations ont demandé de renforcer l'appui financier et technique aux pays en développement. Quelques délégations ont dit que l'on ne pouvait pas faire du commerce un outil de développement sans tenir compte du contexte national. Plusieurs délégations ont indiqué que le transfert de technologies vertes et le commerce électronique pouvaient contribuer au développement.

77. Un groupe régional et plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les mesures commerciales restrictives unilatérales et leurs effets sur les pays en développement. Un groupe régional et plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la légalité et la proportionnalité de ces mesures.

78. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération internationale. Plusieurs délégations ont mis en avant le potentiel des associations régionales. Une délégation a demandé le respect des accords internationaux et un groupe régional et quelques délégations ont dit qu'il était important de tenir compte des besoins des pays en développement dans les négociations commerciales. Une délégation a demandé instamment que les décisions de l'Organisation mondiale du commerce qui étaient favorables aux pays les moins avancés soient mises en application. Un groupe régional et plusieurs délégations ont remercié la CNUCED de l'aide qu'elle apportait, par ses études et ses recommandations. Plusieurs groupes régionaux et une délégation se sont félicités des débats intergouvernementaux qui se tenaient dans le cadre de la CNUCED ; plusieurs groupes régionaux et quelques délégations ont appelé l'attention sur les activités d'assistance technique.

79. Le représentant du secrétariat a pris note des commentaires des délégations et affirmé que la CNUCED continuerait à réfléchir aux occasions manquées du système commercial multilatéral et à examiner des questions comme celles de l'égalité des sexes et de la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au commerce.

80. Au cours de la réunion-débat qui a suivi, les cinq intervenants étaient : la directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe ; le chef du Groupe de travail sur la prospérité économique partagée de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; le directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la Commission économique pour l'Afrique ; le responsable de la Division du commerce international et de l'intégration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; la directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Ils se sont exprimés sur les questions soulevées, en apportant un éclairage régional.

81. Un intervenant a fait observer que l'Asie et le Pacifique, avec la Chine, l'Inde et le Viêt Nam, montraient la voie à suivre. En particulier, les gains commerciaux dans la région avaient fait augmenter le nombre des femmes dans la population active. Cependant, l'impulsion que la réduction des droits de douane avait transmise au commerce avait été quelque peu tempérée par l'augmentation des mesures non tarifaires. En outre, les gains commerciaux s'étaient accompagnés d'un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, en raison de l'utilisation intensive de combustibles fossiles et du faible niveau d'exigence des normes environnementales.

82. Un autre intervenant a souligné que la Zone de libre-échange continentale africaine était la principale source de gains commerciaux. L'Afrique souffrait des changements climatiques, alors qu'elle n'était pas parmi les principaux émetteurs mondiaux de carbone. Le système commercial international n'avait pas toujours été favorable à l'Afrique. À l'époque de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, seulement trois pays africains avaient participé aux négociations. Depuis 1995, la voix de l'Afrique se faisait de plus en plus entendre et 43 pays africains étaient devenus membres de l'Organisation mondiale du commerce.

83. Un autre intervenant a déclaré que la région arabe avait vu ses échanges commerciaux augmenter depuis 1995, en raison de son intégration dans le système commercial mondial et de la multiplication des accords commerciaux régionaux. L'augmentation des échanges commerciaux avait eu des retombées économiques concrètes, comme le montraient l'entrée de la région dans une phase de croissance et la création d'emplois. Cependant, d'autres problèmes subsistaient, par exemple les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi et le creusement des inégalités.

84. Une intervenante a souligné que, bien qu'elle constitue un groupe hétérogène de pays en transition et de pays tributaires des exportations de ressources naturelles, la région avait fait l'objet, depuis 1995, d'une série de réformes, qui avaient eu des résultats tangibles en

Arménie, en République de Moldova et dans d'autres pays. La commission régionale qu'elle représentait s'occupait des questions de l'extraction des ressources naturelles, de la facilitation du commerce pour les pays sans littoral et de la transition numérique.

85. La dernière intervenante a montré comment les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient entrepris des réformes depuis 1995 afin de tirer pleinement parti des supercycles des produits de base. Cependant, nombre des avantages obtenus par ces réformes s'étaient estompés et des problèmes, comme celui de la pauvreté, étaient réapparus. Actuellement, les pays d'Amérique latine ne retenaient pas beaucoup de valeur ajoutée et étaient surtout représentés dans les liens interentreprises en aval et dans la prestation de services à des entreprises situées à l'étranger.

86. Au cours des discussions, une délégation a demandé une augmentation de l'aide aux pays vulnérables en matière de lutte contre les phénomènes météorologiques extrêmes et de gestion de la dette. Une autre délégation a expliqué qu'en raison des obstacles à l'examen des questions de développement qui avaient été rencontrés à l'Organisation mondiale du commerce, de nombreux pays africains avaient opté pour des accords commerciaux régionaux tels que celui portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

87. En conclusion, les intervenants ont défini des domaines d'action prioritaires, à savoir le reclassement des pays les moins avancés, l'économie numérique, l'intégration continentale, l'économie verte, l'économie circulaire, les questions de genre, l'investissement et l'innovation.

H. Séance plénière de clôture

88. Un groupe régional s'est félicité des conclusions concertées et a remercié les membres pour la souplesse dont ils avaient fait preuve tout au long des débats, laquelle avait permis de parvenir à un consensus sur les problèmes que les États membres souhaitaient surmonter ; il a dit espérer que le même état d'esprit règne à l'avenir. En ce qui concernait le point 9 de l'ordre du jour, il a indiqué que la « question de fond inscrite à l'ordre du jour » et « [l'évaluation] [de] l'impact des décisions », dont il était fait mention au paragraphe 4 des conclusions concertées (« [...] prend note du souhait que des conclusions concertées soient établies au sujet d'une question de fond inscrite à l'ordre du jour [...] »), renvoyaient uniquement à l'indice des capacités productives, sur lequel une décision avait été adoptée pendant la session. Il a dit qu'il n'interprétait pas ce libellé comme créant un précédent et comme imposant l'évaluation d'autres décisions à l'avenir. Un autre groupe régional et plusieurs délégations se sont ralliés à l'idée que le libellé des conclusions concertées ne faisait pas jurisprudence.

89. Un autre groupe régional a dit que la session du Conseil avait été riche et qu'il en ressortait notamment que le secrétariat et l'ensemble des États membres avaient le désir et la volonté d'améliorer le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et d'accroître son efficacité. Les membres avaient parlé de l'économie bleue, du rétablissement du point de l'ordre du jour relatif au commerce et de l'indice des capacités productives, ce qui démontrait l'utilité du Conseil lorsqu'il s'agissait d'examiner des questions de fond. Le *Rapport annuel* était un bon moyen pour le secrétariat d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la gestion axée sur les résultats. L'intervenant a relevé que des compromis importants avaient été trouvés, notamment en ce qui concernait les deux conclusions concertées, et que les coordonnateurs régionaux avaient fait preuve de souplesse et de détermination. Il s'est félicité que les membres aient réussi à surmonter les difficultés et à parvenir à une décision. Il a remercié le secrétariat pour ses travaux, qui avaient véritablement facilité les discussions. En ce qui concernait la décision adoptée, il a dit qu'elle visait tout autant à renforcer la confiance qu'à orienter les travaux futurs. Le respect et la compréhension des positions de chacun, ainsi que les accords provisoires qui avaient été conclus, étaient primordiaux pour instaurer et entretenir la confiance. Tous les membres devaient s'employer davantage à rendre le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED crédible et efficace. Il y avait encore beaucoup à faire. Les conclusions concertées définissaient des objectifs ambitieux, sans pour autant dicter les décisions que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Il s'agissait maintenant de savoir en quoi la redynamisation du

mécanisme intergouvernemental consisterait concrètement et à en tenir compte dans les textes qui résulteraient de la prochaine session de la Conférence. Le groupe régional participait activement à ce projet ambitieux dans le but de rendre la CNUCED plus efficace et apte à lever les derniers obstacles à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

90. Un autre groupe régional a remercié la Secrétaire générale de la CNUCED et son équipe pour avoir aidé la CNUCED à améliorer ses fonctions de prise de décisions, de programmation et d'élaboration d'orientations. Au cours de la session, il avait notamment été question des changements climatiques, des technologies vertes, des capacités productives, du renforcement des capacités en Afrique et de l'économie des océans ; un point avait aussi été fait sur l'application des textes issus de la quinzième session de la Conférence et sur les préparatifs de la seizième session. Le groupe régional continuerait de participer pleinement à ces travaux. Les membres avaient accepté de négocier pour parvenir à des conclusions concertées, principalement dans le but de renforcer la confiance. Il fallait espérer que les partenaires de négociation continueraient de s'attacher à lutter contre la pauvreté et veilleraient à ce que le commerce puissent être un outil de développement durable pour l'ensemble de la population des pays en développement.

91. Une délégation a remercié le Président du Conseil d'avoir facilité les travaux et contribué à instaurer une relation de confiance entre les groupes régionaux. Les membres étaient parvenus à des conclusions concertées, conformément au mécanisme de formation de consensus de la CNUCED. Ils avaient réussi à surmonter des malentendus sur certaines questions délicates, ce qui démontrait une fois encore qu'il était important d'écouter et de comprendre les préoccupations de chacun. La bonne entente et la transparence étaient capitales si l'on voulait progresser, et le respect mutuel était une nécessité. La délégation a dit vouloir redynamiser les travaux de la CNUCED, ce qui supposait de lever tous les obstacles à la création d'un climat de confiance. Enfin, elle a dit que toutes les délégations avaient travaillé avec bonne volonté pour parvenir à une décision, car c'était leur objectif à toutes.

92. Une autre délégation est revenue sur les moments importants. Elle a rappelé le principe fondateur de la CNUCED, qui était de garantir l'égalité d'accès au système commercial multilatéral pour les pays en développement. Elle s'est félicitée du débat de fond sur la question clef du commerce et a exprimé le souhait que cette question soit inscrite régulièrement à l'ordre du jour et donne lieu à des recommandations et des conclusions coordonnées. Elle a relevé qu'un point de l'ordre du jour avait été consacré à l'indice des capacités productives et à son développement pour les pays en développement en accord avec les objectifs de résilience et de diversification des exportations. Toutes ces mesures allaient dans le bon sens et contribueraient à renforcer la souveraineté économique des pays en développement. La délégation a pris note des conclusions concertées relatives au mécanisme intergouvernemental, qui témoignaient d'un regain d'intérêt pour les activités intergouvernementales au sein de la CNUCED. Les consultations prévues au troisième trimestre de 2023 sur cette question devraient être considérées comme déterminantes pour les préparatifs de la seizième session de la Conférence. La délégation a souhaité la bienvenue au Groupe d'amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, récemment créé, et à son coordonnateur. Elle a dit qu'elle était convaincue que le groupe serait d'une grande aide, notamment à l'approche de la session de la Conférence.

93. Un autre groupe régional a mis l'accent sur l'engagement de la CNUCED en faveur du développement en Afrique et sur le rôle crucial qu'elle jouait dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souscrit aux conclusions concertées auxquelles la session avait abouties, notamment pour ce qui était de demander à la CNUCED de continuer à soutenir les pays en développement, avec le concours des partenaires de développement, en s'appuyant sur les activités opérationnelles en cours telles que les évaluations des déficits de capacités productives nationales et le programme de renforcement des capacités productives, et de continuer à collaborer dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

94. Une délégation s'est félicitée des questions examinées pendant la session et s'est déclarée favorable à leur maintien dans les ordres du jour ultérieurs. Elle a dit espérer que le Conseil joue son rôle d'organe d'exécution, tel qu'il avait été défini à la dernière session de

la Conférence. Elle a pris note des travaux qui devraient précéder la seizième session de la Conférence et dit qu'elle souhaitait une coopération formelle et constructive, comme pendant la session en cours, pour la suite des négociations.

95. Une autre délégation s'est félicitée des deux conclusions concertées, qui témoignaient de la souplesse et de la bonne foi de tous les membres et pourraient renforcer le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED ; elle s'est réjouie de la coopération à venir.

96. Dans ses observations finales, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que les débats avaient été approfondis et opportuns. Au vu de la qualité et du degré de participation aux discussions, le secrétariat s'était fixé pour objectif d'organiser un débat de haut niveau encore plus important en 2024. En outre, il veillerait à ce qu'une note d'information soit disponible à temps pour le point de l'ordre du jour relatif au commerce afin d'améliorer les échanges de vues au cours des sessions ultérieures. La session du Conseil était une étape importante dans la redynamisation du mécanisme intergouvernemental. Le secrétariat avait pris acte des efforts déployés par le Président et les États membres pour discuter franchement et trouver un terrain d'entente. Au-delà des thèmes traditionnels, les deux conclusions concertées reflétaient la volonté de redynamiser l'institution. Comme la Secrétaire générale de la CNUCED s'y était engagée, le secrétariat ferait de son mieux pour soutenir les efforts des membres et exécuter ses mandats. Les conclusions concertées relatives à l'indice des capacités productives constituaient un consensus intergouvernemental sur l'un des produits de la CNUCED les plus innovants des dernières années et portant sur une question qui relevait des trois grands domaines d'action. Il était possible d'améliorer encore l'indice, par exemple par la prise en considération des questions de genre.

97. Deux innovations avaient été apportées à la procédure, à savoir l'ouverture anticipée de la liste des orateurs et l'examen de points connexes de l'ordre du jour au cours de la même séance plénière. Il faudrait en tirer des enseignements afin que le secrétariat puisse améliorer et préciser encore les méthodes de travail d'ici à la réunion exécutive suivante. Le Conseil avait jeté les bases des travaux à venir afin que la seizième session de la Conférence puisse être l'une des plus importantes depuis des années et confirme le rôle majeur de la CNUCED dans le système des Nations Unies pour le développement, ce qui permettrait à celle-ci de contribuer à d'autres grandes conférences et réunions au sommet sur le développement organisées par les Nations Unies ainsi qu'à des réunions connexes à New York.

98. Le Président du Conseil a remercié tous les membres pour leur participation et pour la confiance qu'ils avaient placée en lui pour la conduite des travaux. Des progrès n'étaient possibles que lorsque chacun y mettait du sien. La session actuelle n'était qu'une première étape dans le renforcement de la confiance. Le Président du Conseil a dit que, dans les semaines et les mois à venir, il ferait tout son possible pour instaurer un climat de confiance et contribuer aux travaux, notamment ceux qui visaient à redynamiser le mécanisme intergouvernemental. Plus largement, il comptait s'employer à trouver des moyens d'améliorer les méthodes de travail. À cette fin, il prendrait contact avec les membres dans les mois à venir.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

99. La soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 19 juin 2023 par M. Bahtijors Hasans (Lettonie), Président sortant du Conseil à sa soixante-neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

100. À sa 1225^e séance plénière (d'ouverture), le 19 juin 2023, le Conseil a élu M. Khalil ur Rahman Hashmi (Pakistan) Président du Conseil à sa soixante-dixième session.

101. Également à la 1225^e séance plénière, le 19 juin 2023, le Conseil a élu les membres du Bureau de sa soixante-dixième session. En conséquence, le Bureau était composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Khalil ur Rahman Hashmi (Pakistan)
<i>Vice-Président(e)s :</i>	M. Rui Macieira (Portugal)
	M. Bahtijors Hasans (Lettonie)
	M. José R. Sánchez-Fung (République dominicaine)
	M. Héctor Constant (République bolivarienne du Venezuela)
	M. Febrian A. Ruddyard (Indonésie)
	M. Cleopa Mailu (Kenya)
	M ^{me} Anna Vitie (Finlande)
	M. Andrei Rusu (Roumanie)
	M. Jackie Ndombasi Mboyo (Angola)
	M ^{me} Karin Goebel (Allemagne)
<i>Rapporteur :</i>	M. Paul Bekkers (Royaume des Pays-Bas)

102. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux de la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

103. Une délégation a dit être sûre que les membres du Conseil nouvellement élus apporteraient une contribution précieuse. Cependant, elle a rappelé qu'un an auparavant, elle s'était jointe au consensus en faveur de l'élection du Président sortant. Cette décision avait été difficile à prendre, mais elle lui avait été dictée par la volonté de préserver l'harmonie au sein du Conseil pour qu'il puisse poursuivre ses travaux. La délégation était maintenant placée dans une situation tout aussi délicate, en raison de la nomination de deux représentants du groupe D parmi les membres du Conseil. Elle avait décidé de ne pas s'opposer à l'élection du Bureau à la séance d'ouverture, pour les mêmes raisons qu'en 2022, à savoir un profond respect pour la CNUCED et le rejet de toute politisation contre-productive des travaux du Conseil. En conséquence, elle espérait que les représentants du groupe D travailleraient dans un esprit de consensus et ne seraient pas à l'origine de divisions et de dissensions. En outre, elle considérait que, compte tenu de la diversité de ses membres, le groupe D n'était plus compétent pour examiner les questions de procédure et les questions de fond. Elle n'avait pas de solution à proposer, mais souhaitait appeler l'attention des membres du Conseil et le secrétariat sur ce point.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

104. À sa 1225^e séance plénière (d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/70/1, mais l'a modifié pour rendre compte de l'accord concernant le thème du débat de haut niveau (annexe I).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

105. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le 28 juin 2023, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-dixième session du Conseil, publié sous la cote TD/B/70/L.2.

E. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

106. À sa 1233^e séance plénière, le 23 juin 2023, le Président du Conseil a rappelé que le thème, les questions d'orientation et l'ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique avaient été approuvés à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était

achevée le 16 juin 2023 et qu'ils figureraient dans une annexe au rapport de la session en cours (annexe II).

107. Un groupe régional a dit approuver le thème convenu pour la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts et s'est déclaré favorable à la poursuite des débats sur la manière de mettre la transition numérique au service du développement durable.

F. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 13 de l'ordre du jour)

108. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le 28 juin 2022, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième réunion directive, publié sous la forme d'un document interne (annexe III).

G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 14 de l'ordre du jour)

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2022-2023 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

109. À sa 1233^e séance plénière, le 23 juin 2023, le Conseil a élu pour une période d'un an (2023-2024) les membres de l'Organe consultatif dont le nom suit : M. José R. Sánchez-Fung (République dominicaine), M. Muhammadou Kah (Gambie), M. Ali Bahreini (République islamique d'Iran), M. Cleopa Mailu (Kenya) et M. Alfredo Suescum (Panama).

110. Le Conseil a également décidé que, conformément à l'usage, l'Organe consultatif serait présidé par le Président du Conseil pendant la période susmentionnée.

111. À sa 1234^e session plénière (de clôture), le 28 juin 2023, le Conseil a aussi élu pour la période 2023-2024 les membres de l'Organe consultatif dont le nom suit : M^{me} Faouzia Boumaiza-Mebarki (Algérie) et M^{me} Teuta Agai-Demjaha (Macédoine du Nord).

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

112. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le 28 juin 2023, le Conseil a approuvé la nouvelle demande d'octroi du statut d'organe consultatif auprès de la CNUCED qui avait été présentée par le Réseau international du bambou et du rotin (document TD/B/70/R.2). Le Réseau international du bambou et du rotin serait ajouté à la liste des organismes intergouvernementaux¹.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

113. Également à sa 1234^e séance plénière, le 28 juin 2023, le Conseil a approuvé deux demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de la CNUCED, dans la catégorie spéciale pour la Women's International Shipping and Trading Association (document TD/B/70/R.1) et dans la catégorie générale pour l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (document TD/B/70/R.3)².

¹ À paraître sous la cote TD/B/IGO/LIST/12.

² La liste actualisée sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/28.

Examen du calendrier des réunions

114. Également à sa 1234^e séance plénière, le 28 juin 2023, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2023 et le premier semestre de 2024, qui figurait dans un document interne daté du 20 juin 2023³.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

115. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le Conseil a constaté qu'il n'était pas nécessaire de modifier la liste des membres⁴.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

116. Également à sa 1234^e séance plénière (de clôture), le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-dixième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

H. Questions diverses

(Point 15 de l'ordre du jour)

117. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé le thème et les questions d'orientation de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 26 avril 2023, et a décidé de les inclure dans une annexe au rapport de la session en cours (annexe IV).

I. Adoption du rapport

(Point 16 de l'ordre du jour)

118. À sa 1234^e séance plénière (de clôture), le 28 juin 2023, le Conseil a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président sur toutes les questions de fond, les conclusions concertées adoptées et les autres décisions prises par le Conseil, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes, et qui rendrait compte des débats de la séance plénière de clôture. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

³ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.257.

⁴ La liste des membres actuels est publiée sous la cote TD/B/INF.255.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat de haut niveau : Perspectives et enjeux de la décarbonisation de l'économie bleue.
3. Débat général.
4. Rapport annuel de la Secrétaire générale.
5. *Rapport sur la technologie et l'innovation 2023 : Ouvrir des fenêtres d'opportunités vertes – Le progrès technologique au service d'un monde sobre en carbone.*
6. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
7. L'indice des capacités productives au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.
8. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
9. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
10. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
11. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
12. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
13. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
14. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2022-2023 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
15. Questions diverses.
16. Adoption du rapport.

Annexe II

Thème, questions d'orientation et ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Thème

Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.

Questions d'orientation

1. Quels sont les principaux obstacles que doivent surmonter les pays en développement pour participer au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer profit ?
2. Quelles sont les bonnes pratiques et les outils à privilégier pour que des mesures de nature à lever les principaux obstacles soient mises en œuvre au niveau des pays ? Quel est le rôle des administrations nationales, des organismes publics, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des autres acteurs dans ce processus ?
3. Comment la coopération internationale peut-elle aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique ?
4. Comment les partenariats internationaux et les activités coordonnées à des fins de coopération numérique peuvent-ils accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ?

Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa septième session.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. L'investissement au service du développement : investir dans l'énergie durable pour tous.
4. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions diverses.
10. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatorzième réunion directive.

Annexe IV

Thème, questions d'orientation et ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Thème

Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que le financement du développement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement.

Questions d'orientation

1. Quelles politiques, initiatives et instruments (nationaux, régionaux et internationaux) peuvent être envisagés pour promouvoir et faciliter un développement industriel inclusif et durable et la transition verte dans les pays en développement ?
2. Quelles pratiques exemplaires peuvent être mises en avant pour soutenir des modèles économiques durables et relever les défis qui y sont liés ?
3. Comment la coopération internationale peut-elle faciliter la transformation structurelle et aider les pays à définir et obtenir des financements qui contribuent à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de l'Accord de Paris ?

Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que le financement du développement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement.
4. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session.

Annexe V

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Irlande
Albanie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Angola	Japon
Argentine	Jordanie
Autriche	Kazakhstan
Bangladesh	Kenya
Barbade	Kirghizistan
Bélarus	Koweït
Belgique	Lesotho
Bolivie (État plurinational de)	Lettonie
Brésil	Liban
Bulgarie	Lituanie
Burkina Faso	Luxembourg
Cambodge	Macédoine du Nord
Canada	Madagascar
Chili	Malaisie
Chine	Malawi
Chypre	Maroc
Colombie	Maurice
Congo	Mexique
Costa Rica	Mozambique
Côte d'Ivoire	Namibie
Croatie	Népal
Cuba	Nicaragua
Danemark	Nigéria
Djibouti	Ouganda
Égypte	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Pays-Bas (Royaume des)
Estonie	Pérou
État de Palestine	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Éthiopie	Portugal
Fédération de Russie	République populaire démocratique de Corée
Finlande	République dominicaine
France	République de Corée
Gabon	République de Moldova
Gambie	République arabe syrienne
Ghana	République-Unie de Tanzanie
Grèce	Roumanie
Guyana	Rwanda
Honduras	Serbie
Hongrie	Slovénie
Inde	Soudan
Indonésie	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Suisse
Iraq	Tchéquie

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/70/INF.1.

Thaïlande	Uruguay
Togo	Venezuela (République bolivarienne du)
Trinité-et-Tobago	Viet Nam
Tunisie	Yémen
Türkiye	Zambie
Ukraine	Zimbabwe

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
 Brunéi Darussalam
 Cabo Verde
 Maldives
 Saint-Siège
 Samoa

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Fonds commun pour les produits de base
 Organisation de la coopération islamique
 Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique pour l'Europe
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 Programme des Nations Unies pour l'environnement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation maritime internationale
 Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Coalition de la société civile
 International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 Village Suisse ONG